

Rédaction:

Cora Antonioli, Sarah Bonnard, Julien Eggenberger, Letizia Pizzolato

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

Fax 021 341 04 19

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

Emploi à la DGEO : le SSP rencontre Mme Lyon

Dans le précédent numéro de la Lettre du SSP-Enseignement, nous mentionnions notre courrier à la Cheffe du DFJC relevant toute une série de situations problématiques dans la scolarité obligatoire (« Vent de tempête sur l'emploi dans la scolarité obligatoire »). Ces situations étaient le résultat des réformes en cours mais aussi et surtout de la manière dont certaines directions et la DGEO les appliquaient. Le comité du SSP-Enseignement a été reçu par la Cheffe de département accompagnée du directeur général de l'enseignement obligatoire, Alain Bouquet, et du directeur adjoint en charge de la pédagogie, Serge Martin. Tous les sujets évoqués dans notre courrier ont fait l'objet d'échanges dont voici le compte-rendu.

Nouvelle grille horaire

Les inquiétudes légitimes des collègues enseignant les disciplines voyant leur dotation diminuer ont été reprises. La DGEO a expliqué dans quelle mesure l'introduction des Options de compétences orientées métiers (OCOM) permettait de maintenir des heures dans ces branches et elle s'est engagée à tout mettre en œuvre pour respecter les engagements contractuels envers ces personnes. Elle doit notamment veiller à offrir en priorité aux personnes actuellement en poste les heures qui seraient vacantes dans un autre établissement. Ce dossier continuera à être suivi de très près par le syndicat.

Pour les branches qui voient une augmentation importante des besoins (en particulier l'allemand et l'anglais), la DGEO nous a présenté l'état d'avancement des formations complémentaires. Pour l'anglais, le nombre de collègues intéressé.e.s lui semble favorable. Quant à l'allemand,

il est trop tôt pour se prononcer. Le SSP a insisté sur la nécessité de ne pas contraindre des enseignant-e-s généralistes à enseigner une/des langue(s) étrangère(s).

Présence des généralistes dans les années 7-9

La DGEO a maintenu sa volonté d'aboutir à terme à un transfert des plus de 200 enseignant-e-s généralistes des années 7-9 dans le futur primaire. Si le SSP-Enseignement admet que les nouveaux engagements et les stages soient gérés conformément aux profils des diplômes définis au niveau national, il a insisté sur la nécessité de mener ces évolutions sur une base volontaire et de manière pragmatique. Le syndicat a relevé que cette nouvelle politique n'est pas due à une soudaine volonté de respecter les directives nationales, mais à des motivations financières. En effet, il semble assez probable que les jugements decfo en cours aboutissent à une amélioration du statut de ces généralistes et donc à des coûts pour l'employeur. Finalement, le SSP a insisté pour que soit évité tout engagement de personnes sans titre en vue du remplacement de personnes qui ont des titres pour un autre ordre d'enseignement. Le département doit encore se prononcer définitivement sur cette problématique. Le syndicat a demandé à ce que les personnes qui se verraient reconnaître la possibilité de continuer à enseigner en 7-9 le cas échéant, reçoivent un engagement écrit.

Le SSP a aussi insisté pour que la HEP mette sur pied une formation adaptée permettant aux enseignant-e-s généralistes de se former pour les années 7-9.

Spécialistes au primaire

Le SSP-Enseignement a présenté diverses situations problématiques liées à la primarisation du CYT. La DGEO a exprimé clairement son intention de veiller aux respects des engagements clairs qui figurent dans la LEO et le RLEO et a affirmé souhaiter une transition pragmatique selon les opportunités et qui tienne compte, dans la mesure du possible, des vœux des enseignant-e-s concerné-e-s. Elle a aussi invité le SSP-Enseignement à lui faire part des situations qui poseraient problème. Dans ce cadre, elle s'est engagée à ne pas mettre d'obstacle contractuel, par exemple lorsqu'une réorganisation d'établissements a lieu.

Maîtrise de classe au primaire

La DGEO nous a assuré qu'elle veillerait aux conditions offertes pour que la décharge de maîtrise de classe soit vraiment une diminution du temps de travail et ne prétérite pas la situation des personnes concernées.

Ces nombreux éléments feront l'objet d'une discussion lors de notre assemblée générale en mai. Nous comptons sur vous pour nous transmettre toutes les difficultés qui surviendraient dans votre établissement.

Assemblée générale SSP Enseignement

mercredi 22 mai, 20h00
Grand salon, Buffet de la Gare
à Lausanne

Cette assemblée s'adresse à tous et toutes les enseignant-e-s membres du SSP (informations en page 3)



Mise en œuvre de la LEO : le nouveau cadre général de l'évaluation

Le SSP-Enseignement a répondu à la consultation ouverte par le DFJC. Il s'est concentré sur les implications du CGE sur les conditions de travail des enseignant-e-s.

Il s'étonne tout de même que les établissements scolaires et en particulier les conférences des maître-sse-s ne soient pas aussi consultées formellement, alors que des organisations extérieures le sont (partis, etc...). Il nous semble que le cadre général de l'évaluation contient de nombreuses directives très concrètes sur lesquelles les professionnel-le-s devraient pouvoir s'exprimer. En effet, ils sont les plus qualifiés pour évaluer les conséquences pratiques de ces directives.

De manière générale, le SSP-Enseignement relève que cette version du Cadre général revient sur plusieurs éléments qui avaient valu une réaction négative de notre organisation et que cette réaction est maintenant prise en compte. Il se félicite donc de voir des exigences claires et compréhensibles quant à l'orientation et à la mise en niveaux (notamment le seuil de 20 points pour l'accès en VP et à 4,5 points pour le niveau 2 en VG).

Respect des compétences professionnelles des enseignant-e-s

Le projet de CGE contient de nombreux passages qui prescrivent des attitudes aux enseignant-e-s dans une mesure excessive et qui remettent finalement en cause leurs compétences professionnelles. Ainsi le premier paragraphe sur la communication des résultats doit être supprimé. En effet, ces éléments constituent des attitudes professionnelles et n'ont pas leur place dans une directive sur l'évaluation :

« Les succès constituent un important facteur de motivation pour l'élève, tout comme les encouragements qui lui sont prodigués. Chaque enseignant veille dès lors à ce que les commentaires et remarques utilisés pour situer ou qualifier les

apprentissages en cours soient respectueux de l'élève, cohérents, compréhensibles de chacun, et qu'ils contiennent les indications qui permettent à l'élève d'améliorer ses apprentissages. Durant les deux premières années du cycle 1, l'enseignant est particulièrement attentif à ces éléments et vise à instaurer un climat de confiance face à l'école, aux apprentissages et une entrée harmonieuse dans le système scolaire. » (p.16)

Le chapitre sur les relations avec les familles doit être grandement simplifié et s'en tenir aux éléments liés à l'orientation. Il pourrait être judicieux de faire figurer quelques indications sur la situation des parents séparés (Quelles informations liées à l'évaluation du travail d'un élève peuvent/doivent être transmises ?).

Interférence avec l'élaboration du cahier des charges

Plusieurs formulations anticipent des éléments qui pourraient figurer dans le cahier des charges. Le SSP souhaite que l'élaboration de celui-ci soit terminée avant que ce chapitre ne soit finalisé ou que ces éléments soient supprimés.

Cas « limite »

Le SSP-Enseignement est très réservé sur le fait de refuser d'emblée la notion de cas « limite » pour l'orientation et la mise en niveaux. Il nous semble que ce durcissement manifeste de la possibilité d'examiner une situation devrait faire l'objet d'une large réflexion.

Registre du maître, dossier d'évaluation et cahier de communication

L'obligation de tenir un registre du maître faisant référence est-elle remplie avec l'utilisation du registre informatisé NEO ? Le SSP-Enseignement souhaite éviter la multiplication des supports redondants, générateurs d'un surcroît de travail administratif.

Dans la même logique, il souhaite limiter au strict minimum légal le contenu du dossier d'évaluation

dont l'utilité, tant pour les élèves, les parents que les enseignant-e-s, est discutable.

Pour le CIN, le cahier de communication ne pose pas de problème de principe. Par contre le SSP émet des réserves importantes sur la phrase « Un cahier de communication donne des informations sur les activités menées en classe ». Il ne peut être envisagé que le contenu des cours soit présenté par écrit aux parents chaque semaine. En effet, pour cette tranche d'âge, les élèves ne sont pas en mesure d'écrire eux-mêmes les éléments et cela constituerait alors une surcharge importante et inacceptable pour les enseignant-e-s. Le SSP demande donc que ce passage soit reformulé.

ECR

Le SSP-Enseignement persiste à s'opposer à ce que les résultats cantonaux soient communiqués aux parents, selon des modalités qui leur permettent de situer leur enfant par rapport à la volée de référence.

La CGE donne la possibilité au département d'organiser des ECR à d'autres degrés ou dans d'autres disciplines que celles qui figurent dans le document. Le SSP-Enseignement considère que les éléments inscrits dans le CGE sont suffisants et demande que la possibilité d'ajouter des épreuves soit supprimée. En effet, les ECR sont un outil de régulation utile mais qui est fortement générateur de surcharge de travail. Un équilibre doit donc être trouvé. C'est pourquoi nous nous opposons à leur multiplication.

**Retrouvez nos articles
et bien d'autres
informations sur
notre site web:
www.ssp-vaud.ch/
[enseignement](http://www.ssp-vaud.ch/)**



Cahier des charges : un enjeu capital pour tou.te.s les enseignant.e.s!

Le cahier des charges que le DFJC est en train d'élaborer définit concrètement les différentes tâches des enseignant.e.s dans chaque secteur. Il sera imposé à toutes et tous dès la rentrée 2013. Ce document constituera évidemment un puissant outil de contrôle pour notre hiérarchie. Il pourrait aussi servir à mieux clarifier ce qui est le travail normal et ce qui constitue un travail supplémentaire devant faire l'objet d'une rémunération complémentaire.

Voici ce que votre futur cahier des charges pourra contenir. En avant-goût, quelques extraits ...

D' accord ?

Maître ou maîtresse généraliste au primaire	Maître ou maîtresse d'enseignement postobligatoire (gymnase / école professionnelle)
<i>Lorsque cela est nécessaire et sur décision du directeur, et avec l'accord des parents, fixer les objectifs d'un programme personnalisé élaboré en faveur d'un élève qui ne peut atteindre ceux du plan d'étude.</i>	<i>Participer à la surveillance et l'encadrement des élèves à l'intérieur du périmètre scolaire et du temps scolaire ou lors d'activités extrascolaires organisées à l'échelon de la classe ou par l'établissement. Effectuer des remplacements de collègues dans le cadre du système mis en place par l'établissement.</i>
Maître ou maîtresse de disciplines académiques (scolarité obligatoire)	
<i>Evaluer de façon formative et sommative (épreuves orales et travaux écrits) les apprentissages des élèves et leur progression, conformément au cadre général de l'évaluation édicté par le département, en particulier en respectant les normes quant au nombre de ces épreuves et quant à leur répartition dans le temps et au délai de correction et restitution aux élèves; selon les disciplines, participer à la préparation des épreuves de certificat et procéder à l'évaluation des élèves à ces épreuves; cas échéant participer à la passation et à la correction des épreuves cantonales de référence.</i>	
Pour plusieurs profils de postes...	
<i>Participer à la mise en œuvre du système de remplacement en cas d'urgence mis en place dans l'établissement, en particulier pour la première période d'enseignement du matin.</i>	<i>Contribuer à assurer à tous les élèves les conditions d'apprentissage nécessaires à leur formation, notamment en valorisant le travail, l'effort et la participation de chaque élève et en exigeant au sein de la classe la discipline, le respect mutuel et l'application des élèves.</i>
<i>Participer à des activités particulières d'enseignement (journées d'étude, visites, spectacles, camps, excursions, tournois sportifs, etc.).</i>	

Êtes-vous d'accord que toutes ces tâches vous soient imposées et fassent partie de votre quotidien d'enseignant.e ?

Participez à la discussion lors de notre prochaine AG SSP-Enseignement qui définira la position du groupe sur ces questions!

AG SSP-Enseignement, mercredi 22 mai, 20h00, Grand salon, Buffet de la Gare, Lausanne.

Cette assemblée s'adresse à tous les enseignant.e.s membres du SSP



Enseignement de l'égalité

Le 11 février dernier, les groupes Enseignement et Femmes du SSP ont organisé une conférence, suivie d'une discussion, autour de l'enseignement de l'égalité entre hommes et femmes. La Professeure Farinaz Fassa et Chiara Storari, toutes deux de l'Institut des Sciences Sociales de l'Unil, nous y ont présenté les résultats provisoires de la recherche FNS « Comment l'égalité s'enseigne-t-elle à l'école » qui vise à comprendre « comment s'y prennent les enseignantes et enseignants et en quoi leurs pratiques sont modifiées par leurs perceptions de cette question socialement vive ».

Une thématique peu porteuse

Pour commencer, les chercheuses nous rappellent l'existence des brochures produites par la Conférence romandes pour l'égalité (disponibles sur <http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite/egalite-entre-femmes-et-hommes/formation-et-enseignement/école-de-legalite/>) qui s'intègrent aux apprentissages habituels. Elles ont cherché à savoir qui sont les enseignant.e.s qui se les approprient et par quel biais. Ainsi, il apparaît que 17% d'entre eux les utilisent. Quant aux directions, seules 57% ont transmis l'information aux enseignant.e.s en 2005 lors de leur édition. L'information ne semble pas avoir été répétée depuis.

Les chercheuses relèvent ensuite deux types de facteurs influençant l'utilisation des moyens pédagogiques et la participation à des activités. Premièrement, elles notent des facteurs collectifs tels que les directions d'école plus ou moins stimulantes ou encore les programmes scolaires cantonaux. Deuxièmement, des facteurs individuels tels que la représentation que se font les enseignant.e.s de l'égalité ainsi que leur propre trajectoire de vie. En effet, la sensibilité à la question du genre serait notamment plus marquée chez des personnes ayant elles-mêmes subi des discriminations et/ou ayant suivi une formation sur le genre et l'égalité.

L'enquête met aussi en évidence que les enseignant.e.s semblent peu réceptifs à la question de l'égalité. Le faible taux de réponse (15%) au questionnaire

des chercheuses paraît appuyer ce constat. La majorité des enseignant.e.s considère le milieu scolaire comme égalitaire, aussi bien entre les élèves qu'entre les enseignant.e.s. Or le milieu professionnel serait « trompeur » : si les inégalités salariales y sont nettement plus réduites que dans d'autres secteurs, les directions d'écoles ou les postes à responsabilités, p.ex., restent encore majoritairement masculins... Cette impression faussée pourrait être notamment due à la façon dont est abordée la question du genre et de l'égalité dans les institutions de formation des enseignant.e.s. Par exemple, à la HEPL, le cours de formation initiale pour le cursus du bachelor pour l'enseignement dans les classes primaires n'est pas obligatoire.

Une école discriminante ?

Quant à l'école, malgré des statistiques démontrant que les filles y ont de meilleurs résultats et qu'elles ont objectivement les mêmes chances que les garçons de faire de hautes études, il s'avère qu'elle reste un vecteur d'inégalité. Ainsi, les garçons se dirigent plutôt vers les branches dites compétitives et rationnelles (mathématiques, sciences...) et les filles s'orientent plus vers des professions leur permettant plus tard de concilier vie professionnelle et familiale en offrant notamment plus de possibilités de temps partiel (p.ex, métiers des soins et des services). De plus, des études montrent que les enseignant.e.s ont tendance à valoriser chez les filles la propreté et la netteté du travail et attendent d'elles

qu'elles soient sages et appliquées. En revanche, le contenu et la réflexion sont plus valorisés chez les garçons et leur vivacité et leur indiscipline contenues en leur accordant plus d'attention et de temps de parole.

Dans ce cadre, les chercheuses parlent alors du « curriculum caché ». Il s'agit de l'information transmise aux élèves par les enseignant.e.s, consciemment ou non, sur ce qui est « souhaitable ». Pour les chercheuses, une formation précise pour montrer comment le curriculum caché se transmet - car il y a bel et bien répétition de cette construction - est nécessaire. Enfin, il importe de ne plus laisser la seule responsabilité de la question du genre et de l'égalité aux enseignant.e.s. Pour cela, il faut que le discours et les actes des politiques soient clairs et incitent les directions d'établissements à agir afin qu'elles ne négligent plus cette problématique.

Agir sur plusieurs niveaux

En conclusion de cette soirée et comme pistes pour nos prochaines réflexions, nous notons l'importance de la formation initiale et continue des enseignant.e.s aux questions de genre ; l'encouragement et la participation active des directions d'écoles autour des questions d'égalité, tant pédagogiquement avec les élèves que dans la gestion des ressources humaines de l'établissement et enfin le discours politique qui ne doit pas se limiter au « politiquement correct » mais viser un réel changement.

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement

Nom: Prénom:

Rue et n°: Localité:

Tél: Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch